

FICHE Assainissement Non Collectif

Entretien des installations



1 Entretien sur la collecte

- Nous vous conseillons de nettoyer votre bac à graisses 2 à 3 fois par an par écrémage du chapeau graisseux. Pour limiter la quantité de graisses dans la fosse et le colmatage éventuel des drains, il est conseillé de limiter le rejet des graisses avec les eaux ménagères.
- Si vous disposez d'un préfiltre, celui-ci doit être nettoyé régulièrement au jet d'eau sur la masse filtrante. Ce nettoyage doit se faire en dehors du système d'assainissement pour éviter d'entrainer les résidus vers le réseau de drainage et de le colmater.
- La vidange est conseillée en moyenne tous les quatre ans. Cette fréquence dépend notamment du taux d'occupation de l'habitation et du volume de votre fosse.
- Veillez à la remise en eau de la cuve après vidange pour :
 - Faciliter le redémarrage hydraulique
 - Eviter la déformation ou la remontée de la cuve
- Au moment de la vidange de la fosse, veillez à ne jamais nettoyer complètement la fosse afin de faciliter son redémarrage.
- Vérifiez régulièrement que la ventilation s'effectue normalement. Certains éléments peuvent entraver le dispositif (feuille, nids d'oiseau...).



2 Tableau de suivi d'entretien

Pensez à garder votre dernier justificatif de vidange ou la facture d'entretien correspondante.

Date	Volume vidange	Nature de l'opération	Destination des matières de vidange	Nom et/ou cachet de l'entreprise